

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « B »

Annonce n° 2806

69 - Rhône

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LYON

Modifications et mutations diverses

Rectificatif : BODACC B. Numéro de parution : 20250228. Date de parution : 27 novembre 2025. Annonce numéro : 1749.
Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

884 586 355 RCS Lyon.

B & L EXCLUSIVE.

Forme : Société Civile.

Nom commercial : B & L EXCLUSIVE.

Administration : BOURGOIN Alice Marie nom d'usage : BOURGOIN n'est plus gérant. Société à responsabilité limitée ATCL CONSEILS devient gérant. Société à responsabilité limitée BCT ADVISORY n'est plus Associé en nom. Société à responsabilité limitée BCT ADVISORY devient gérant. Société à responsabilité limitée ATCL CONSEILS n'est plus Associé en nom. Sté par actions simplifiée TH5M INVEST n'est plus Associé en nom. Société à responsabilité limitée TH5M INVEST devient gérant.

Activité : L'acquisition, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ; la gestion de tous fonds ou produits de capitalisation ; La prise de participation par voie d'acquisition ou de souscription, directement ou indirectement, au capital de toute société civile ou commerciale ; Le recours éventuel à l'emprunt pour faciliter les opérations ci-dessus ; l'octroi de toutes garanties ; L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement : de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question..

Commentaires : Modification de l'activité. Modification de l'administration. Modification de la forme juridique..